Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260716-DL2607008-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Date : 09/07/2026
Affichée le : 09/07/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 21
Pouvoirs : 8
Étaient absents excusés : 8
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DÉLIBÉRATION
DL2607008

SÉANCE – JEUDI 16 JUILLET 2026

Le seize juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Loudéac se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes
Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Jean-Luc BLANCHARD, Gaëlle GOUEROU, Jacques GLORY, Henry DUROS, Jacques MASSÉ, Régine PASCO, Corinne BERNARD, Éliane GLOTIN, Michel ROBIN, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Jean-Marie GAUVRY, Rozenn BOUGEARD, Benoît LAUNAY, Léa MAXIMIN, Paul PERRET, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Léa MAXIMIN.

Absents excusés : 8
Rodolphe LE BRETON donne pouvoir à Jacques GLORY, **Carole BIZET** donne pouvoir à Rozenn BOUGEARD, **Isabelle MACÉ** donne pouvoir à Régine PASCO, **Nathalie BOIVENT** donne pouvoir à Éliane GLOTIN, **Guy GAUTIER** donne pouvoir à Jacques MASSE, **Laurence AKOSSI** donne pouvoir à Odile LE STRAT, **Évelyne BOSCHER** donne pouvoir à Corinne BERNARD, **Lucas CLEMENT** donne pouvoir à Philippe PRESSE.

TRAVAUX - Délégation de maîtrise d'ouvrage du Département des Côtes-d'Armor à la Ville de Loudéac des travaux d'éclairage public de la zone de stationnements ouverte au public devant la future Maison du Département rue du Docteur Robin

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la construction de la nouvelle Maison du Département (MDD) rue du Docteur Robin, il s'avère nécessaire de procéder à l'effacement des réseaux aériens qui longent la propriété du Département des Côtes-d'Armor.

Le SDE 22 a été sollicité pour réaliser les premières études.

Dans les échanges entre la Ville et le Département, il a paru opportun de mutualiser ce nouvel éclairage public, qui éclairerait la rue ainsi que la zone de stationnements ouverte au public devant la MDD. La Commune en supporterait l'investissement et son fonctionnement. En contrepartie, le Département financerait 50 % de la participation communale aux travaux d'éclairage public par le biais d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***AUTORISE M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département des Côtes-d'Armor ;***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette convention.***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : 16.07.2026
- Envoi en préfecture le : 16.07.2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 16.07.2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355